

HOMME TOUTES MAINS PETITS BRICOLAGES JARDINAGE ASSISTANCE INFORMATIQUE

Intervention sur Rennes, dans votre quartier

Exemples de prestations : montage de meubles en kit, changement d'ampoules, pose de cadre, installation de rideaux, installation détecteur fumée, installation Internet, configuration Wifi, tonte pelouse, évacuation feuilles mortes, installation sapins de Noël...

Tarif horaire à partir de 14,05€/heure*
Payable en CESU

(inclus 1 déplacement par heure, matériels, outillages et petits consommables)

Grâce au CESU (Chèque Emploi Service Universel) vous bénéficiez d'avantages fiscaux (réduction d'impôt de 50% des frais engagés), de plus toutes les formalités sont simplifiées.

(plus d'informations au dos de cette feuille)

Disponible midis et soirs en semaine, ainsi que les samedis après midi

Dimanches et jours fériés pour les urgences

Majoration 50% dimanche et jours fériés

Pour plus de renseignements sur les services offerts ou sur les CESU, n'hésitez pas à me contacter au :

02.99.67.22.12

(à partir de 19h, sinon laissez vos coordonnées et un message)

Ou par email (réponse rapide assurée) :

bricomminute@tricault.com

Visitez mon site Internet, vous y trouverez quelques exemples de réalisation :

<http://bricomminute.tricault.com>

* Après déduction fiscale, cf. verso, tarif en vigueur au 01/11/07, susceptible de modification

Note informative

Les prestations proposées ont pour but de vous aider à réaliser des tâches de la vie courante et ne doivent pas entrer en concurrence avec les services des artisans. J'interviens donc là où l'artisan ne souhaite pas se déplacer pour cause de manque de rentabilité.

Les CESU (Chèque Emploi Service Universel) vous permettent d'embaucher une personne à domicile pour des tâches ponctuelles et de courte durée, tout en vous simplifiant les démarches administratives. Ils peuvent être pré-financés par votre employeur, renseignez-vous.

Votre situation personnelle	Taux horaire¹	Cotisations sociales	Réduction d'impôts²	Coût final
Standard (Non exonéré)	25,00€	6,03€	15,52€	15,51€ <small>(25,00+6,03-15,52)</small>
Exonéré (+70 ans, invalidité > 80%...)	25,00€	3,10€	14,05€	14,05€ <small>(25,00+3,10-14,05)</small>

Pas de contrat de travail, ni de déclaration URSSAF, ni de démarches administratives lourdes : vous vous enregistrez 1 fois pour toutes, puis dès que j'interviens vous remplissez votre volet CESU (possible en ligne), les cotisations sociales sont automatiquement prélevées sur votre compte bancaire, votre attestation fiscale (ouvrant droit à réduction d'impôts) vous est automatiquement transmise. Je peux vous accompagner pour la mise en place des CESU.

Disponibilités hebdomadaires :

- Lundi au vendredi : 12h45 à 13h45 et 18h15 à 20h00
- Samedi : 12h30 à 20h00
- Dimanche et jours fériés pour urgences (tarifs majorés de 50%)
- Autres disponibilités sur demande

Détails des prestations :

Le matériel de bricolage et l'outillage sont fournis par mes soins, ainsi que les petits consommables : chevilles, vis, crochets attaches cadre, colle bois... Si besoin est, je me déplace pour acheter les fournitures nécessaires. Prestation plafonnée³ à 500€ par an par foyer fiscal et à 2 heures par intervention.

Le matériel de jardinage (tondeuse, taille haie...) est fourni par vos soins. La prestation inclut toujours l'évacuation et la mise en déchetterie des déchets verts. Prestation plafonnée³ à 3000€ par an par foyer fiscal.

Je dispose d'une fourgonnette que je peux utiliser dans le cadre de la prestation bricolage/jardinage pour aller chercher des charges volumineuses ou lourdes, sur réservation : 1€ du km en plus de la rémunération standard.

Initiation, installation et configuration de matériels informatiques, inclus bureautique, Internet, WebBox, installation de périphériques... Prestation plafonnée³ à 1000€ par an par foyer fiscal.

¹ Taux horaire en vigueur au 01/11/07, susceptible de modification

² En cas de pré-financement par votre employeur, il convient de déduire la part financée par votre employeur du coût global (taux horaire + cotisations sociales) puis de diviser par 2 pour obtenir le coût final et la réduction d'impôts. Cette réduction d'impôts se transforme en crédit d'impôts si vous êtes non imposables.

³ Les prestations effectuées au-delà du plafond ne donnent plus droit à avantages fiscaux.